

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ qu'à la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer qui se tiendra le lundi 15 novembre 2021 19h à huis clos, le conseil devra statuer sur deux demandes de dérogations mineures. Les demandes seront également soumises au CCU pour recommandation :

CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ À 2,4 MÈTRES DU BÂTIMENT PRINCIPAL RÉSIDENTIEL ET D'UNE HAUTEUR DE 5,4 MÈTRES

LOT # 5 668 237
27, RUE DE L'ORCHIDÉE
BERTHIER-SUR-MER, QC
GOR 1E0

LE PROJET CONTREVIENT AUX NORMES SUIVANTES :

- ARTICLE 5.5.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #265 : LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ISOLÉS AVEC UN MUR SANS OUVERTURE DOIVENT ÊTRE ÉRIGÉS À UNE DISTANCE DE 4,0 MÈTRES DU BÂTIMENT PRINCIPAL. POUR CE DOSSIER, LA DISTANCE ENTRE LE BÂTIMENT PRINCIPAL RÉSIDENTIEL ET LE GARAGE DÉTACHÉ EST DE 2,4 MÈTRES.
- ARTICLE 5.5.3.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #265 : LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ISOLÉS DOIVENT AVOIR UNE HAUTEUR TOTALE DE 4,5 MÈTRES SANS JAMAIS DÉPASSER LA HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL. POUR CE DOSSIER, LA HAUTEUR DU BÂTIMENT ACCESSOIRE DÉTACHÉ EST DE 5,4 MÈTRES.

CONSTRUCTION D'UNE PERGOLA EN COUR AVANT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE

LOT # 4 399 111
3, BOULEVARD BLAIS EST
BERTHIER-SUR-MER, QC
GOR 1E0

LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME SUIVANTE :

- ARTICLE 3.1.5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #265 : UNE PERGOLA DOIT ÊTRE CONSTRUITE EN COUR LATÉRALE OU EN COUR ARRIÈRE D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL RÉSIDENTIEL. POUR CE DOSSIER, LA PERGOLA SERA CONSTRUITE EN COUR AVANT DU BÂTIMENT PRINCIPAL RÉSIDENTIEL.

Tout intéressé est invité à envoyer ses questions par courriel avant le 15 novembre 2021 à info@berthiersurmer.ca.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 29^e jour d'octobre deux mille vingt et un



Isabelle Mercier

Signé :
Isabelle Mercier, Directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Isabelle Mercier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre dix heures et onze heures, le vingt-neuvième jour de novembre 2021. Une copie a également été déposée sur le site Web de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-neuvième jour de novembre deux mille vingt et un.

Isabelle Mercier

Signé :.....
Isabelle Mercier, Directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière